

# Burn out: "Un droit à la déconnexion POUR LES FONCTIONNAIRES"



Alda Greoli (CDH) va évaluer les tops fonctionnaires wallons sur le respect du bien-être de leurs fonctionnaires au travail.

**L'an dernier, vous avez annoncé vouloir réformer la manière dont les fonctionnaires wallons étaient évalués, qualifiant le système actuel d'usine à gaz.**

"Le projet est toujours d'actualité. Nous faisons les choses dans l'ordre. Mon rôle de ministre, c'est d'évaluer les 36 mandataires, donc les hauts fonctionnaires. Pour eux, l'heure de vérité a sonné."

**Pourquoi cela ?**

"D'ici au mois de mai, ces 36 hauts fonctionnaires seront évalués sur leurs qualités de manager. Sur leurs efforts pour motiver les agents, assurer leur bien-être, à communiquer avec eux, à les utiliser à la place où ils seront le plus efficaces. Jusqu'à présent, l'évaluation consistait en ceci : ont-ils atteint leurs objectifs ? Cette évaluation intermédiaire a eu lieu en avril 2018. Mais c'est une usine à gaz. Ces hauts fonctionnaires sont de grands serviteurs de l'État. Cela ne fait pas d'eux de bons managers ! C'est pourquoi ces hauts fonctionnaires ont été soumis à des formations en gestion des ressources humaines. On va changer les modes de management."

**De quelle manière ?**

"Un exemple très concret : on prône tous l'instauration du télétravail, des horaires flexibles. Toutes les statistiques montrent que le télétravail augmente la productivité. Ce qu'on dit moins, c'est que le télétravail augmente de 20 % les risques de burn out ! Car quand il travaille de chez lui, le fonctionnaire est conscient qu'il le doit à la bonne volonté de son employeur. Et qu'il doit encore mieux répondre aux besoins. On ne peut donc pas promouvoir le télétravail sans l'accompagner du droit à la déconnexion. Il faut tenir compte des

risques."

**Comment obtenir concrètement cette déconnexion ?**

"Les managers doivent prendre le temps de dire à leurs collaborateurs : 'à partir de telle heure, je vous demande de ne plus répondre à des mails' ! On apprend aussi à des personnes, en atelier, à vivre en mode avion. Il faut permettre aux fonctionnaires d'avoir une vie en dehors de leur GSM ! Cela pourrait aussi passer par un filtre qui permet d'envoyer mais pas de recevoir des mails, passé une certaine heure."

**Au-delà des managers de haut niveau, il faut aussi évaluer les 17.370 fonctionnaires wallons ?**

"Nous avons demandé des procédures d'évaluation beaucoup plus importantes."

**Cette volonté avait été énoncée l'an dernier. Où en est-on ?**

"Le Service public de Wallonie a bien évolué dans le cadre du projet SPW 2030. Mais nous en sommes au stade de formation des managers."

**Et pour les fonctionnaires ?**

"Les nouvelles méthodes d'évaluation vont s'implementer au fur et à mesure. Vous ne pouvez pas dire aux fonctionnaires : 'Jusqu'ici, je t'évaluais sur base d'un formulaire type. Désormais, je t'évalue aussi sur base de ton comportement avec tes collègues, ou ta manière de répondre au téléphone', sans avoir mis en place les conditions et les formations qui permettent ces changements. Le but n'est pas de savoir si on peut licencier les gens plus facilement, mais

comment faire en sorte que nous soyons et qu'ils soient satisfaits de leur travail. Ce qu'on met en place ne s'arrêtera pas avec moi. Je ne fais pas de la politique pour le mois de mai !"

**Qu'est-ce qui sera évalué et qui ne l'est pas encore ?**

"La manière d'être à l'écoute, au service du citoyen, d'être dans la socialisation."

**Le comportement, donc, et plus seulement la compétence ?**

"Le principal, c'est de bien faire son job. Ce qui entoure cela, c'est dans quel esprit on le fait. Une évaluation, ce n'est pas un bulletin mais un accompagnement."

**Quelles conséquences pour une mauvaise évaluation ?**

"Il n'y a pas de variation du salaire... Mais quand un collaborateur dysfonctionne, c'est l'occasion d'être plus coercitif (NdLR: selon son cabinet, sur les trois dernières années, 43 fonctionnaires sur 9 218 ont reçu une évaluation défavorable.)"

**Et si un fonctionnaire fait mal son travail ?**

"Cela peut être un avertissement, une retenue sur salaire, une mise à pied ou un licenciement. On ne change pas les conséquences. Nous avons dénombré peu de licenciements : 14 fins de contrat pour des contractuels en 2018, pas de licenciement de statutaires. En 2017, 10 ruptures de contrat de contractuels et 3 licenciements de statutaires (NdLR: 56 licenciements au total depuis 2015, dont 11 statutaires)."

**Beaucoup disent que, quand on est statutaire, il est impossible d'être licencié. Vu les chiffres,**

**On n'en est pas très loin...**

*"Un licenciement est toujours un échec pour la personne, mais aussi pour le management. Évidemment, il y a des situations où il faut prendre ses responsabilités... La plus grande partie des fonc-*

*tionnaires fait un travail remarquable. Mais pour continuer à motiver ceux qui ne travaillent pas bien, il faut pouvoir rompre le contrat. On a simplifié cette capacité de rupture, mais pas pour en augmenter le nombre."*

**En quoi consiste cette simplification ?**

*"On garde des concertations*

*avec les syndicats. Mais, on a allégé cette procédure, qui est moins lourde."*

**Cela ne se ressent pas dans les chiffres des licenciements...**

*"Il faut croire que certains se sont dit : 'Je vais pouvoir être licencié plus facilement, je vais me remettre au boulot.'"*

**Adrien de Marneffe**

## "Revaloriser le statut DES CONTRACTUELS"

▣ Alda Greoli veut mettre les statutaires et les contractuels sur un pied d'égalité.

**Il existe une inquiétude des syndicats qui craignent qu'on recrute davantage de fonctionnaires contractuels au détriment des statutaires.**

*"Il y a aujourd'hui 57% de statutaires au Service public de Wallonie. Dans les OIP, ils ne sont que 25%. Il faut motiver toutes ces personnes! Leur montrer qu'elles peuvent avoir les mêmes salaires, les mêmes capacités d'évolution de carrière et de prise en charge de leur ancienneté que les statutaires. J'ai une double volonté: continuer à statutariser des personnes, à ne pas diminuer le nombre de personnes qui en*

*bénéficient mais aussi motiver les contractuels qui veulent s'investir dans la fonction publique."*

**Le ressenti des syndicats est faux ?**

*"Oui. Parfois, ils utilisent des slogans."*

**Pourquoi ont-ils ce ressenti ?**

*"Parce ce que je viens avec une revalorisation des contractuels mais aussi des niveaux B qui ont été peu revalorisés ces dernières années. Pour eux, cela veut dire que je veux diminuer les statutaires. Absolument pas! Mais ce n'est pas normal que des contractuels*

*qui font bien leur travail doivent attendre des années avant de passer manager. Je veux modifier les conditions d'accès aux postes pour que tous soient sur un pied d'égalité. À niveau égal, ils doivent pouvoir postuler pour les mêmes promotions, les mêmes évolutions de carrière."*

**Croire qu'à moyen terme, on va détricoter les statuts du fonctionnaire est donc infondé ?**

*"C'est infondé en Wallonie. Ce ne l'est pas pour le niveau fédéral. C'était la volonté de Steven Vandeput (N-VA)."*

**AdM**

## L'ex-chef de cabinet de Prévot

**NAMUR** Alda Greoli n'a pas toujours été ministre. Elle fut aussi une femme de l'ombre au cabinet ministériel de celui qui est devenu, récemment, le nouveau président du CDH. *"J'ai pris plaisir à être la cheffe de cabinet de Maxime Prévot, assure-t-elle. Il a l'énergie et l'intelligence de mener les équipes au combat."*

Elle admire la manière dont

le passage de témoin s'est effectué entre Benoît Lutgen et le bourgmestre de Namur. *"Certains ont, au contraire de Benoît, l'art de s'accrocher... À titre personnel, je trouve qu'il est toujours important de parvenir à regarder, parmi les collaborateurs, qui est capable de monter en puissance. Benoît Lutgen a eu une démarche de ce type, re-*

*prend la Liégeoise. Je compte bien me présenter en 2019, je ne sais pas encore si ce sera à la Région ou au fédéral. Mais je suis toujours attentive à laisser une place aux jeunes, à les laisser respirer. À Liège, les élections communales n'ont pas été un succès pour nous. Mais nous repartons avec des effectifs renouvelés où on compte trois quarts de jeunes."*